

Structure Fiche de Jurisprudence

Par **noevans**, le **08/01/2017** à **19:45**

Bonjour,

Je sais que ce sujet a déjà été évoqué mais je préfère le demander.

Quelqu'un aurait-il la sympathie de faire une " structure d'une fiche de jurisprudence " . ?

Cela serait vraiment super..

Merci.

Par **Isidore Beautrelet**, le **09/01/2017** à **12:36**

bonjour

Alors moi on m'a toujours appris qu'une fiche d'arrêt devait se composer ainsi :

Rappel des faits et de la procédure.

Solution de la cour d'appel (ou administrative d'appel)

Moyen du pourvoi

Problématique

Réponse de la Cour de cassation/CE

Par **Camille**, le **09/01/2017** à **17:21**

Bonjour,

Et, d'une façon plus générale...

Supposons que vous ne relisiez votre fiche que dans dix ans. Pourrez-vous dire : "Bon dieu, mais c'est bien sûr ! J'ai tout compris de la situation rien qu'en relisant ma fiche".

Par **noevans**, le **09/01/2017** à **17:28**

J'aurai préférer savoir la structure plus précisément càd :

Attendu que.. -> qui parle ?

D'une part.. d'autre part.. qui parle?

Merci.

Par **Isidore Beautrelet**, le **09/01/2017** à **22:10**

Bonjour

Attendu que = Cour de cassation

D'une part.. d'autre part.. = Ben ça dépend.

Avez-vous un arrêt à nous soumettre comme exemple

Par **Camille**, le **09/01/2017** à **22:13**

Bonsoir,

Vous parlez de la structure d'une fiche d'arrêt (ou de jurisprudence) ou de la "structure" d'un arrêt proprement dit, ce qui n'est pas du tout pareil ?

Parce qu'effectivement, avant de parler de la structure d'une fiche, encore faut-il commencer par apprendre à lire un arrêt..

[smile4]